

L'ACPUM dénonce la nouvelle structure de rémunération

L'ACPUM a manifesté son désaccord sur les conclusions du projet de révision de la structure de rémunération, dès le 12 décembre dans une lettre adressée à Mme Isabelle Dufour, directrice générale de la Direction des ressources humaines.

Vous avez été nombreux à vous déplacer les 24 et 29 janvier derniers pour échanger avec nous et dénoncer les résultats du projet lors des séances organisées par l'ACPUM. Le Powerpoint que nous vous avons présenté lors de ces rencontres est maintenant à votre disposition dans notre site Web.

Depuis ces rencontres, plusieurs d'entre vous ont manifesté le souhait qu'une mobilisation s'organise. Voici les actions que l'ACPUM a menées jusqu'ici :

- 3 février : séance spéciale du Conseil d'administration de l'ACPUM au cours de laquelle les administrateurs ont, à l'unanimité, réitéré leur position dénonçant les résultats de l'exercice de la révision de la structure de rémunération. Conséquemment, un comité de mobilisation a été créé.
- 4 février : envoi d'une lettre de demande d'accès à l'information au secrétaire général, M. Alexandre Chabot, pour obtenir l'ensemble des documents préparés par la firme Normandin Beaudry, mandatée par l'UdeM dans ce dossier.
- 13 février : envoi d'une lettre au recteur, M. Guy Breton, lui demandant de prendre des mesures pour que des correctifs soient apportés à la nouvelle structure de rémunération afin qu'elle soit équitable et satisfaisante pour la majorité des cadres et professionnels, et qu'elle réponde aux enjeux identifiés par l'ACPUM à toutes les étapes de la consultation, soit :
 - le décloisonnement des échelles pour les cadres et professionnels de tous les niveaux;
 - un mécanisme d'appel pour contester les nouveaux positionnements;
 - la recherche de solutions pour distinguer les échelles de cadres et professionnels.

Des activités de mobilisation envisagées

Bien que nous soyons en attente d'une réponse de notre recteur, nous envisageons la possibilité de tenir des activités de mobilisation dans les prochaines semaines, pour exprimer collectivement et clairement notre désaccord et lui manifester notre désir que des correctifs soient apportés à la nouvelle structure de rémunération. Rappelons que la révision annoncée par l'employeur implique que 80% des membres de l'ACPUM devront s'accommoder du *statu quo* pour une période aussi longue que les 10 prochaines années, si rien ne bouge.

Écrivez-nous pour nous faire part de vos commentaires ou si vous désirez joindre les rangs du comité de mobilisation.

Le Conseil d'administration